



Présidence de la Polynésie française
Service de la communication et de la documentation

Mercredi 2 juillet 2008

CONSEIL DES MINISTRES

Communiqué de presse

➤ A l'attention des rédactions

Economie

Caisse de soutien au coprah : rendu exécutoire des délibérations

Le conseil des ministres a rendu exécutoires les délibérations du conseil d'administration de la caisse de soutien au coprah du 30 mai 2008, ainsi que celles relatives aux paramètres de soutien du prix du coprah au titre de l'année 2008 et l'approbation du budget modifié de l'exercice 2008.

Liaisons interinsulaires

Comité consultatif de la navigation maritime interinsulaire

Le conseil des ministres a modifié la composition du CCNMI, en proposant une parité de huit représentants, pour servir les intérêts généraux au même titre que les intérêts professionnels. Le ministre de l'économie est par ailleurs remplacé par le ministre de l'Education.

Exécution du budget général au 31 mai 2008

Le ministre en charge du budget et des finances a présenté, en conseil des ministres, le rapport d'exécution du budget général 2008 au 31 mai 2008.

Le budget général de la Polynésie française fait l'objet d'un suivi mensuel d'exécution effectué par la direction du budget et de la réglementation fiscale. Au 31 mai 2008, il a été constaté que l'exécution du budget présentait une réalisation, tant en recettes qu'en dépenses de fonctionnement, globalement conforme aux prévisions budgétaires et une exécution des dépenses d'investissement légèrement meilleure que celle de l'année 2007 et bien meilleure que celle de l'année 2006.

Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent à près de 45 milliards XPF, soit une diminution d'environ 1,46 milliards XPF par rapport à la même période en 2007. Celle-ci s'explique par une baisse importante des recettes non fiscales (due au versement en début d'année 2007 de la dotation de l'Etat pour le RSPF), insuffisamment compensée par un rendement pourtant satisfaisant de la fiscalité.

Toutefois, le fléchissement global des recettes a été anticipé dans le budget primitif 2008 et est par conséquent en adéquation avec le résultat attendu pour les 5 premiers mois de l'année (41,7 %).

En ce qui concerne, le rendement des recettes fiscales qui comptent les impôts et taxes directs (IS, impôt sur les transactions), les impôts et taxes indirects (TVA, droits de douane, taxe sur les jeux) ; il s'établit à 43,11 milliards XPF pour les cinq premiers mois de l'année pour 43,34 milliards XPF en 2007.

Les recettes d'impôts et taxes indirects s'élèvent à 30,7 milliards XPF et fléchissent de 1,7 milliard XPF par rapport aux réalisations cumulées enregistrées en mai 2007 (32,5 milliards XPF) soit - 5,38 %. Cette différence résulte du décalage de calendrier dans le versement des transferts de l'Etat.

Au 31 mai 2008, les dépenses de personnel ont été exécutées à hauteur de 33,36 % des crédits ouverts au budget, soit 10,50 milliards XPF sur 31,51 milliards XPF budgétés.

Les dépenses de fonctionnement courant et d'intervention enregistrent actuellement peu de consommation : sur un budget total de 12,84 milliards XPF, le taux de liquidation est de 13,94 % des crédits ouverts (1,79 milliard XPF) pour un taux d'engagement de 47,61% (6,13 milliards XPF).

Hors dette et opérations d'ordre, le montant des crédits de paiement consacrés en 2008 aux opérations réelles d'investissement s'élève à 52,31 milliards XPF .

Au 31 mai 2008, 9,74 milliards XPF ont été liquidés, soit un taux de 18,60 %. Ce taux est en hausse par rapport à ceux constatés en 2007 (15,34 %) et en 2006 (17,44 %).

Développement du secteur de la pêche

Statut des marins pêcheurs : Vers un projet de loi du Pays

Le ministre de la Mer, de la Pêche, et de l'Aquaculture, Temauri Foster, a présenté mercredi une communication en conseil des ministres sur la mise en place d'un statut propre aux marins pêcheurs. Ce projet inédit et attendu depuis longtemps vise à conférer aux professionnels concernés des garanties jusqu'à présent inexistantes.

Le projet de statut doit tout d'abord permettre aux marins pêcheurs d'être affiliés au régime de protection sociale des salariés, de bénéficier d'un salaire minimum, d'une retraite, ou encore de recadrer leurs conditions de travail (recrutement, durée du travail, modalité de repos, de rémunération, fin de contrat...). Ce texte pourrait ainsi contribuer à inverser une situation actuellement défavorable dans le secteur de pêche.

L'objectif du ministère est que le gouvernement puisse être en mesure de soumettre, avant la fin 2008 à l'Assemblée de la Polynésie française, un projet de loi du pays qui permettra d'entériner ce statut. Le ministère a dans ce cadre demandé la constitution d'un groupe de travail interministériel qui comprendrait un représentant du ministère de la solidarité, un représentant du ministère du travail, un représentant du ministère de la pêche et de l'aquaculture, et un représentant de la caisse de prévoyance sociale de Polynésie française.

La réalisation d'un tel document répond au plan d'action fixé par le ministre de la mer pour relancer la pêche hauturière. Un plan d'action qui comprend également la reprise de nombreuses formations maritimes, notamment au niveau de la pêche. D'ailleurs, pour rappel, le ministre a annoncé en fin de semaine dernière le déblocage de 136 millions pour financer l'agrandissement à venir de l'IFMPC (Institut de Formation Maritime, Pêche et Commerce) et l'achat de nouveaux simulateurs de navigation.

En plus de relancer la pêche hauturière, toutes ces actions ont pour finalité de multiplier le nombre d'équipages locaux afin, qu'à moyen terme, le territoire puisse se prévaloir dans ce secteur d'une autosuffisance d'effectifs correctement formés, socialement couverts, et avec un salaire minimal représentatif de leur métier.

Le président
Gaston Tong Sang

*